

Décision

Générale

colonial

Décision n° 221 du- 20 février 1950 :

n° 221

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 février 1950

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1950

Date du numéro
28 février 1950

TEXTE INTÉGRAL

Est libéré du service actif pour fin de contrat : 163. Ahmed Moussa, sergent, 1er compagnie, pour compter du S février 1950. Ce sous-officier réunissant 20 ans, 4 mois, 15 jours de services percevra une pension annuelle de neuf mille trois cent-neuf francs (9.309 francs). La pension sera payée trimestriellement.